



COMMUNIQUÉ

10.02.2006

L'acquisition d'APRR, les projets de développement dans les concessions et les PPP (Partenariats Public Privé) d'une part, la poursuite de la croissance externe dans les différentes branches du Groupe en France et en Europe, d'autre part, ont amené EIFFAGE à engager avec CHARTERHOUSE, des discussions en vue de la cession de son activité de parkings.

Cette transaction, dont la conclusion doit être présentée aux représentants du personnel, dégagera une plus-value et permettra à EIFFAGE de limiter son gearing après acquisition d'APRR à moins de 50 % (dette avec recours sur EIFFAGE sur fonds propres consolidés), renforçant ainsi ses capacités financières, en vue des développements projetés.

Un accord de partenariat permettra de poursuivre la coopération entre EIFFAGE et les dirigeants de l'activité parking qui sont associés à CHARTERHOUSE pour sa reprise.

◆◆◆